

CINQ CENT QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

Mercredi le 4 juillet 2018

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue le 4 juillet 2018 à 14 heures, au lieu et heure ordinaires des sessions de ce Conseil, et sous la présidence du préfet, M. Bruno Laroche, sont présents, Madame la mairesse, Messieurs les maires:

Paul Germain	Prévost (V)	(3 voix)
Xavier-Antoine Lalande	Saint-Colomban (V)	(4 voix)
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	(2 voix)
Stéphane Maher	Saint-Jérôme (V)	(16 voix)
Louise Gallant	Sainte-Sophie (SD)	(4 voix)

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Roger Hotte et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Josée Yelle sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le préfet Bruno Laroche déclare la séance ouverte à 14 heures 10.

9534-18

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL

9535-18

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 20 JUIN 2018

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 20 juin 2018, tel que présenté.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9536-18 **4.1 AVIS DE MOTION RELATIF À UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 181-07 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**

M. le maire Xavier-Antoine Lalande donne avis de motion qu'il proposera lors d'une assemblée ultérieure, un règlement modifiant le règlement numéro 181-07 portant sur la rémunération des membres de la MRC de La Rivière-du-Nord.

Une demande de dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement a été signifiée.

4.2 BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent acte du bordereau de correspondance.

5. DIRECTION GÉNÉRALE

➤ Aucun point.

6. GESTION FINANCIÈRE

9537-18 **6.1 PRÉSENTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES À APPROUVER**

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

et résolu unanimement d'approuver la liste des "comptes payés" préparée en date du 27 juin 2018, telle que présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

9538-18 **6.2 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 27 JUIN 2018**

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement d'approuver le rapport d'état des activités financières présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier pour la période se terminant le 27 juin 2018.

ADOPTÉE

7. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

9539-18 **7.1 VILLE DE PRÉVOST - DEMANDE À LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD DE CÉDER À LA VILLE LA GESTION DU TERRAIN COMPOSANT LA SURLARGEUR DU PARC LINÉAIRE DU P'TIT TRAIN DU NORD (EN FACE DE LA GARE DE PRÉVOST)**

CONSIDÉRANT que la Ville désire réaliser le projet d'aménagement d'une place centrale à vocation touristique à la Gare de Prévost;

CONSIDÉRANT que le projet sera réalisé en deux (2) phases;

CONSIDÉRANT que la phase I du projet de la *Place de la Gare de Prévost* consiste en l'aménagement d'un vaste terrain de stationnement le long du côté ouest du parc linéaire du P'tit Train du Nord, au nord de la rue de la Station;

CONSIDÉRANT que la phase II du projet consiste à l'aménagement de la *Place de la Gare de Prévost* proprement dite sur le terrain situé face à la Gare de Prévost et la rue Guénette et servant actuellement de stationnement public;

CONSIDÉRANT que pour réaliser l'ensemble de la phase I du projet de la *Place de la Gare de Prévost*, il est nécessaire que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports cède à la Ville la gestion du terrain composant la surlargeur du parc linéaire du P'tit Train du Nord, du côté ouest, au nord de la rue de la Station à Prévost, le tout tel qu'indiqué dans les plans de l'emprise original du Canadien Pacifique datant de 1984;

CONSIDÉRANT que pour réaliser la phase II du projet de la *Place de la Gare de Prévost*, il est nécessaire que la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord cède à la Ville le droit de gestion de la surlargeur du terrain situé en façade de la Gare de Prévost, le tout tel qu'indiqué dans les plans de l'emprise originale du Canadien Pacifique datant de 1984, qu'elle détient en vertu d'un acte de prêt signé le 28 juin 1995 avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports;

CONSIDÉRANT que, en vertu du règlement 73-95, article 4d) de la MRC de La Rivière-du-Nord (Parc régional linéaire – tarification pour sous-location, bail ou permission), le Conseil des maires peut octroyer ledit droit de gestion.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

Et résolu unanimement :

- QUE la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord cède à la Ville de Prévost, pour réaliser la phase II du projet de la *Place de la Gare de Prévost*, le droit de gestion de la surlargeur du terrain situé en façade de la Gare de Prévost, le tout tel qu'indiqué dans les plans de l'emprise originale du *Canadien Pacifique* datant de 1984, qu'elle détient en vertu d'un acte de prêt signé le 28 juin 1995 avec le *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports*.

ADOPTÉE

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Aucun point.

9. ORGANISMES APPARENTÉS

- Aucun point.

10. DEMANDES À LA MRC

9540-18 10.1 RECONNAISSANCE DU RÔLE DES MUNICIPALITÉS ET RÉTABLISSEMENT DES MONTANTS DE TRANSFERTS

ATTENDU qu'à la fin de l'année 2014, le gouvernement du Québec souhaitait atteindre l'équilibre budgétaire et proposa un pacte fiscal aux municipalités, représentant tout près de 300 millions de dollars en coupures directes annuelles;

ATTENDU que le gouvernement du Québec dégage aujourd'hui des surplus budgétaires;

ATTENDU que les élus municipaux disposent d'une légitimité directe, issue de leurs commettants et que le gouvernement du Québec affirme reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité;

ATTENDU qu'à ce titre, il a mainte fois affirmé vouloir augmenter leur autonomie et leurs pouvoirs;

ATTENDU la période électorale qui approche à grands pas;

ATTENDU que le Conseil des maires juge opportun de bonifier l'enveloppe du Fonds de développement des territoires afin de permettre aux municipalités de jouer leur rôle et augmenter leur autonomie;

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

Et résolu unanimement :

- De demander au Gouvernement du Québec de réinvestir dans les paiements de transfert qu'il a lui-même coupé depuis 2014, en bonifiant l'enveloppe du Fonds de développement des territoires afin de reconnaître le rôle de gouvernement de proximité des municipalités et leur laisser jouer le rôle qui leur revient.
- De transmettre une copie de la présente résolution à la députation régionale, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour appui.

ADOPTÉE

11. AFFAIRES NOUVELLES

- Aucun point.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune personne ne s'est présentée.

9541-18 **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement, à 14 heures 25, de lever la présente séance.

ADOPTÉE

Bruno Laroche, préfet

Roger Hotte, directeur général et
secrétaire-trésorier